



Collège Arthur CHAUSSY
5 RUE DU GYMNASSE
77170 BRIE COMTE ROBERT
☎ : 01 64 05 08 90

Compte rendu du Conseil d'Administration du 12 février 2015

Le quorum étant atteint, M. LEROUX ouvre la séance à 17h30
Sont présents 20 membres dont 19 votants.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. BINET et Mme PHILIPPEAU sont proposés et acceptés comme secrétaires de séance.

2 Approbation de l'ordre du jour modifié

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu du C.A. du 04 novembre 2014

DOMAINE FINANCIER :

4. Bilan moral et financier du foyer socio- éducatif.
5. Adhésion au groupement de commandes du Conseil Général de Seine-et-Marne (partie épicerie)
6. Décisions budgétaires modificatives pour information.
7. Validation des activités pédagogiques avec participation financière des familles.
8. Autorisation de signature pour la convention ANCV.

DOMAINE PEDAGOGIQUE :

9. Autorisation de signature pour la convention avec les PEP dans le cadre du voyage dans les Vosges.
10. Autorisation de signature pour la convention Musichoeur avec le Rectorat de Créteil.
11. Répartition de la dotation horaire globalisée pour la rentrée 2015.
12. Questions diverses à remettre au Chef d'Etablissement 48h avant la séance sous forme de questions.

L'approbation de l'ordre du jour du CA est soumise au vote.

Nombre de votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu du C.A. du 27 novembre 2014

Le compte-rendu du C.A du 27 novembre 2014 fait l'objet des remarques suivantes : des fautes d'orthographe aux pages 2, 3, 4, 5, 7 qui seront corrigées.

L'approbation du compte rendu du C.A. du 27 novembre 2014 est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et porté sur le registre des actes sous le n°: 2014/2015/03/FON01.
--

4. Bilan moral et financier du FSE

M. MAUJEAN, président du FSE, en fait le bilan qui ne relève pas d'un vote du Conseil.

Le résultat est de + **7467.83€** pour l'année scolaire 2013/2014.

Le détail des entrées et sorties figurent en annexe 1.

Le FSE compte 620 adhérents qui profitent de jeux pendant le temps du midi et à certaines permanences.

L'année 2014/2015 sera plus onéreuse en achat d'équipements multimédias, et en aide à la rénovation du CDI.

Un projet d'aménagement d'espace vert avec bancs et cheminements doit être réalisé.

Une enquête sur les « désirs » des élèves entre midi et quatorze heures doit être réalisée.

Une convention entre le FSE et l'EPLÉ doit être signée pour mettre en conformité comptable les rapports entre ces deux entités. Il faut permettre la gestion du pédagogique par l'EPLÉ seul avec une aide des différents partenaires sous forme de dons.

Mme BENVENISTE, représentante de la communauté de communes, est surprise de l'excédent alors que des aides aux voyages avaient été demandées. M. MAUJEAN répond en disant qu'il souhaitait plutôt aller vers une gratuité des sorties pédagogiques proches afin de s'adresser au plus grand nombre d'élèves.

Il est 17h50, M. MAUJEAN part et Mme MERIEUX, représentante de la mairie de Brie Comte Robert arrive. Le nombre de votants reste à 19.

5. Adhésion au groupement de commandes du Conseil Général de Seine et Marne (partie épicerie)

Mme RAUD, adjointe- gestionnaire, nous explique que ce groupement doit permettre des économies d'achats pour l'épicerie au niveau de la demi-pension. Seul ce secteur (épicerie) nous intéresse pour l'instant car au vu de notre nombre de convives nous pouvons encore négocier avec les fournisseurs locaux.

M. LEROUX doit avoir une autorisation de signature pour adhérer au groupement et une autre pour adhérer au type d'aliments (en l'occurrence produits secs).

Un cahier des charges existe, les dysfonctionnements sont sanctionnés et le Développement Durable(DD) respecté.

Cette convention est valable pour 3 ans renouvelée devant le CA, et tacitement tous les ans.

M. LEROUX, Principal, dit que la convention devrait persister même si un éventuel changement politique doit avoir lieu.

Mme LEMOINE demande si cette adhésion est payante ; M. LEROUX précise qu'elle est prise en charge par le CG.

Mme BENVENISTE déclare que les mutualisations sont un avantage pour le CG dans le cadre de la réduction des coûts.

Mme DARRAGI dit qu'un cahier des charges oblige un fournisseur et apporte une sécurité dans la qualité des services.

L'approbation de l'adhésion au groupement de commandes du CG est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

L'adhésion au groupement de commandes du CG est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: 2014/2015/03/FON02

6 Décisions budgétaires modificatives pour information

Ces décisions sont présentées à titre informatif. Elles sont obligatoires dans le cadre de la mise en équilibre du budget.

Ces DBM sont publiées en annexe 2, et expliquées aux membres du CA.

7 Validations des activités pédagogiques avec participation financière des familles

Le document en annexe 3 donne le récapitulatif des sorties prévues dans ce cadre (dans le respect du plan vigipirate). Le but est d'encourager l'esprit d'ouverture de nos élèves. Tous ces concours ou sorties apportent un plus à l'élève. Nous allons essayer d'aller vers des sorties avec participation de tous et gratuité si possible. Nous établirons des prévisions en juin et en organiserons l'échéancier.

Mme DARRAGI demande comment nous pourrions financer ces projets. M. LEROUX répond qu'il espère que les subventions communales pourront servir à ces sorties. De plus, quand la série de travaux en cours seront achevés, les sommes dégagées devraient permettre le financement des sorties et envisager la rénovation du CDI.

Nous avons un fonds de roulement substantiel, aussi s'il y a projets et accords, des sommes pourront être débloquées.

L'approbation à la validation des activités pédagogiques est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

La validation des activités pédagogiques est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: 2014/2015/03/FI01

8 Autorisation de signature pour la convention ANCV

M. LEROUX demande l'autorisation de signer la convention ANCV pour pouvoir encaisser des chèques-vacances. Ceux-ci serviront à régler des participations aux voyages, notamment celui dans les Vosges. Une cotisation minimale sera versée à l'organisme (4€50 par tranche de 450€)

L'autorisation de signature pour la convention ANCV est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

L'autorisation de signature pour la convention ANCV est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: **2014/2015/03/FON03**

Mme BENVENISTE demande si la même opération pourrait se faire avec les chèques- restaurant. Non, lui est-il répondu.

9 Autorisation de signature pour la convention avec les PEP dans le cadre du voyage dans les Vosges.

Les PEP accordent une gratuité supplémentaire pour un encadrant (qui sera Mme LIZIERO)

L'autorisation de signature pour la convention avec les PEP est soumise au vote.

Nombre de votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signature pour la convention avec les PEP est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: **2014/2015/03/FON04**

10 Autorisation de signature pour la convention Musichoeur avec le Rectorat de Créteil

C'est une convention de mise à disposition (à titre peu onéreux) de costumes, de partitions et d'instruments pour les établissements de l'académie qui en font la demande.

L'autorisation de signature pour la convention Musichœur est soumise au vote.

Nombre de votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signature pour la convention Musichoeur est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: **2014/2015/03/FON05**

11 Répartition de la Dotation Horaire Globalisée (DHG) pour la rentrée 2015

M. LEROUX présente la répartition de la DHG, redit que nous voterons seulement sur la répartition de cette dernière et qu'elle est susceptible d'évoluer jusqu'à la rentrée prochaine.

Comme cela a été présenté en Commission Permanente, nous nous prononcerons sur deux répartitions, celle donnée par l'Inspection Académique valable pour 31 classes (8-7-8-8) plus la SEGPA et l'ULIS et celle que nous appréhendons au vu du nombre d'élèves montant en 5^{ème} et qui nous donnerait une configuration probable de 32 classes (8-8-8-8) plus la SEGPA et l'ULIS.

Dans la répartition à 31 classes sont donnés les horaires réglementaires et les heures de complément de service en AS, laboratoires et musique.

Les Indemnités pour Missions Particulières (IMP), qui seront précisées ultérieurement par l'IA, sont comptabilisées, mais ne resteront peut-être pas sous cette forme. Le Conseil d'administration sera prochainement informé des détails.

Ce qui est important est de donner à l'IA notre répartition pour qu'elle puisse prévoir les Blocs de Moyens Provisoires (BMP) qui nous seront nécessaires pour la répartition des services et donc les postes à pourvoir ou à modifier. Ainsi pour le latin et le grec, nous allons partager ce poste avec le lycée Blaise Pascal (qui est d'accord) dans le cadre d'une continuité collège/lycée.

La DHG pour 32 classes a été calculée en fonction des impératifs et contraintes connues à ce jour.

Un consensus est apparu dans plusieurs matières (anglais, français, maths, EPS, espagnol notamment) en prévoyant une juste répartition entre les heures supplémentaires à faire et les BMP à pourvoir.

En SEGPA, la DHG est calculée comme pour tous les établissements de Seine et Marne sur la base d'une classe par niveau. Cela va engendrer des réaménagements mais qui égalisent les moyens répartis entre tous les établissements du département.

Quelques échanges ont lieu concernant la SEGPA.

Mme DARRAGI demande si comme les années précédentes heures poste et HSA sont bien distinguées. Oui, lui est-il répondu.

Nous allons voter les deux propositions, l'une après l'autre.

La répartition de la DHG pour 31 classes est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

La répartition de la DHG pour 31 classes est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: 2014/2015/03/AE01

La répartition de la DHG pour 32 classes est soumise au vote.

Nombre de votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

La répartition de la DHG pour 32 classes est approuvée à l'unanimité et portée sur le registre des actes sous le n°: 2014/2015/03/AE02

12 Questions diverses

Questions posée par la FCPE

1/ Nombre de photocopies

Nous vous donnerons tous les chiffres au prochain CA. Sachez que nous voulons aller vers les manuels numériques, que des stages disciplinaires se développent et nous favorisons cette solution.

Monsieur LEROUX rappelle néanmoins que la restriction du nombre de tirages ne doit pas empêcher la continuité du service mais il faut aussi utiliser l'outil informatique d'un point de vue économique et écologique.

2/ Il semble qu'il y ait un décalage entre les sanctions prises à l'issue du CC et le ressenti des parents.

M. LEROUX rappelle l'objectif de la réunion du 05/02 qui doit permettre un dialogue constructif avec les familles d'élèves en difficulté. Or un certain nombre ne juge pas utile de se déplacer car l'enfant a déjà trouvé son orientation et ne pense pas que la solution officielle puisse être nécessaire.

Mme CARDAT rappelle que les mises en garde sont données par rapport aux notes acquises et mises en ligne via l'ENT, que les mots mis dans le carnet de correspondance devraient les alerter.

Mme LEMOINE demande où en sont les connexions ENT.

M. BARAILHÉ explique qu'il a procédé à un comptage et peut dire que seulement 50% des familles se connectent.

M. DJOBEDE explique que les parents et enfant ont chacun un identifiant, cela peut donc fausser le résultat.

M. BARAILHÉ déclare avoir pris en compte cette dérive éventuelle, et donne quelques pistes qui permettraient peut être plus de connexions.

Mme BENVENISTE demande s'il a pris en considération l'école d'origine car à CHEVRY-COSSIGNY les parents ont déjà cette habitude de suivi.

Mme MERIEUX, dit que à BRIE une personne sera recrutée à la CAF pour aider les adultes à l'utilisation d'un ordinateur. Cela peut permettre à des personnes sans matériel de pouvoir enfin accéder au numérique et in fine de réduire la fracture numérique.

3/ Attribution de récompenses dès le 1^{er} trimestre.

M. LEROUX signale qu'il n'y a pas de cadre défini dans notre collège, chaque président évalue et décide lors de son conseil. On pourrait envisager une grille d'attribution commune à tous.

Mme LEMOINE pointe le déficit de fiabilité des retours délégués. Madame PHILIPPEAU revient sur leur rôle en expliquant que la prise de notes est difficile pour eux lors des conseils, surtout en 6^o. On parle vite et parfois en même temps mais justement la remise des bulletins en mains propres par le professeur principal est là pour clarifier les choses. Persiste néanmoins un moment de flottement de deux à trois semaines entre la fin du conseil et la réunion de remise de bulletins.

Questions posée par les enseignants :

1/ Mme PILI demande si elle va pouvoir animer chorale et instrument comme cette année.

L'examen de la DHG permet de répondre qu'elle aura 1h de chaque et le complément sera pris en charge par l'établissement. On essaiera de conserver des moyens correspondant à l'investissement et au travail fourni.

2/ La cérémonie de remise des récompenses fin de 3^{ème} sera-t-elle pérennisée ?

OUI, il faudra envisager la signature d'une convention avec la municipalité de BRIE en ce qui concerne l'utilisation du SAFRAN et une ligne budgétaire.

M. LEROUX annonce que comme prévu théoriquement M. MANSENCAL doit revenir sur son poste et lui repartira.

Mme BENVENISTE informe le conseil de la tenue d'un festival Manga et BD le 21/03 à Chevry Cossigny et qu'il y aura un concours auquel les jeunes pourront participer.

L'ordre du jour étant épuisé, M.LEROUX annonce la fin du CA à 19h52.

Le président

Les secrétaires

M.LEROUX

Mme PHILIPPEAU

M.BINET